

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00344
Propriétaire(s) : 10505013 Canada Inc.
Emplacement : 865B, (865A), chemin Tavistock
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : lot 227 et partie du lot 226, plan enr. 348
Zonage : R2G
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 8,43 mètres sur le chemin Tavistok, une profondeur de 30,39 mètres et une superficie de 256,27 mètres carrés. L'adresse municipale de cette parcelle sera le 865A, chemin Tavistok.

Le terrain conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 8,44 mètres sur le chemin Tavistok, une profondeur de 30,39 mètres et une superficie de 256,27 mètres carrés. La parcelle sera située au 865B, chemin Tavistok.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.